



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V\_DEL\_240711\_22-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	6	8

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

**V\_DEL\_240711\_22**

**Affectation du résultat 2023 – Budget Principal de la ville - Budgets Annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier**

**Rapporteur: Monsieur GOMEZ**

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**M, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOU**M, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

**Mesdames, Messieurs,**

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M37 et M4 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus des comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes.

En vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2023 permet de déterminer :

- le résultat 2023 de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres réels et d'ordre émis, moins cumul des mandats réels et d'ordre émis) et du résultat reporté 2022 de la section de fonctionnement (chapitre 002) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement 2023, égal au solde constaté entre :
  - d'une part les dépenses d'investissement de l'exercice 2023, majorées du déficit d'investissement reporté de 2022 (chapitre 001 en dépenses),
  - et d'autre part les recettes d'investissement de l'exercice 2023, majorées de la part de l'excédent 2022 affecté en investissement (compte 1068) ;

Ce solde d'exécution ne concerne que le budget principal, seul budget à être doté d'une section d'investissement.

- les restes à réaliser des deux sections.

Pour le budget principal, le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

L'éventuel surplus peut, au choix de l'assemblée délibérante, être affecté en tout ou partie en dotation complémentaire en réserve en section d'investissement (compte 1068) et / ou en section de fonctionnement (chapitre 002).

Pour les budgets annexes, qui ne sont constitués que d'une section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement ne peut être affecté qu'en résultat de fonctionnement reporté, chapitre 002 de la section de fonctionnement.

I) Budget Principal :

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses (a)	80 508 765,95 €
Recettes (b)	90 907 670,23 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	10 398 904,28 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	3 000 000,00 €

**Résultat de clôture 2023 (e=c+d)**

<b>Investissement</b>		
Recettes	Recettes N (a)	12 802 068,71 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	10 395 742,85 €
	Recettes totales (c=a+b)	23 197 811,56 €
Dépenses	Dépenses N (d)	23 483 358,20 €
	Déficit N-1 investissement (e)	3 615 102,15 €
	Dépenses totales (f=d+e)	27 098 460,35 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-3 900 648,79 €
Restes à réaliser	Recettes	4 375 761,74 €
	Dépenses	9 371 885,84 €
	Solde (h)	-4 996 124,10 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2023 (i=g+h)</b>		<b>-8 896 772,89 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2023</b>	
Excédent de fonctionnement	13 398 904,28 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	- 8 896 772,89 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>4 502 131,39 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

<b>Affectation sur 2024</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	- 3 900 648,79 €

Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)

Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)

3 500 000,00 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2024.

II) Budget Annexe de la Maison des Fêtes et des Familles,

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses (a)	117 081,22 €
Recettes (b)	129 761,55 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	12 680,33 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	8 811,10 €
<b>Résultat de clôture 2023 (e=c+d)</b>	<b>21 491,43 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

<b>Affectation sur 2024_</b>	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	21 491,43 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2024.

III) Budget Annexe du Planétarium,

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses (a)	1 195 785,82 €
Recettes (b)	1 323 378,19 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	127 592,37 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	- 129 541,60 €
<b>Résultat de clôture 2023 (e=c+d)</b>	<b>- 1 949,23 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

<b>Affectation sur 2024</b>	
Déficit de fonctionnement reporté au chapitre 002 (dépenses)	- 1 949,23 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

V) Budget Annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses (a)	1 655 407,57 €
Recettes (b)	1 725 467,51 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	70 472,35 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	11 587,59 €
<b>Résultat de clôture 2023 (e=c+d)</b>	<b>82 059,94 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

<b>Affectation sur 2024_</b>	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	82 059,94 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2024.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- approuver les propositions d'affectation des résultats sus-indiquées pour :
- le budget principal ;
- le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles ;

- le budget annexe du Planétarium ;
- le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque

Envoyé en préfecture le 19/07/2024  
Reçu en préfecture le 19/07/2024  
Publié le   
ID: 069-216902569-20240711-V\_DEL\_240711\_22-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 069-216902569-20240711-V\_DEL\_240711\_22-DE

### Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les propositions d'affectation des résultats sus-indiquées pour :
  - le budget principal ;
  - le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles ;
  - le budget annexe du Planétarium ;
  - le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

Suffrages exprimés	<b>35</b>	
Vote(s) Pour	<b>32</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Kaoutar <b>DAHOUM</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Patrice <b>GUILLERMIN-DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGES</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b> , Thierry <b>ELIEN</b>
Vote(s) Contre	<b>1</b>	Ange <b>VIDAL</b>
Abstention(s)	<b>2</b>	Audrey <b>WATRELOT</b> , Christine <b>BERTIN</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB